



Fédération française de cyclotourisme

RÈGLEMENT

Cyclomontagnardes

Définition

Une cyclomontagnarde est une manifestation comptant pour l'attribution du Brevet cyclo-montagnard français (BCMF) délivré par la Fédération française de cyclotourisme (FFCT) aux cyclotouristes ayant effectué avec succès une randonnée sélectionnée dans chacun des cinq massifs montagneux français (Alpes, Jura, Vosges, Massif central, Pyrénées). Une cyclomontagnarde offre deux options avec des départs distincts : option "Randonneur" sur une journée avec départ le dimanche, et option "Touriste" sur deux jours, avec départ le samedi. En fonction des possibilités des organisateurs, deux autres options sont proposées : "Découverte" et "Jeunes", avec des parcours plus faciles et des distances moins longues. Ces deux options ouvrent également droit au Brevet cyclo-montagnard français.

Participation

- Une cyclomontagnarde est ouverte à tous les cyclotouristes majeurs (18 ans révolus le jour de la manifestation) ainsi qu'aux jeunes de plus de 16 ans pour l'option Touriste, accompagnés d'un parent ou tuteur légal, ou d'un cadre fédéral et présentant un certificat médical de non contre-indication de moins de six mois et d'une autorisation parentale écrite.
- Respecter le Code de la route et posséder un gilet réfléchissant.
- Pour les parcours de nuit, la bicyclette sera obligatoirement munie d'un dispositif d'éclairage conforme au Code de la route. Un contrôle sera mis en place par l'organisateur.
- Les voitures suiveuses sont strictement interdites. Les accompagnateurs devront prévoir un itinéraire hors parcours pour rejoindre les participants aux points de contrôle.

Inscription

- Inscription par Internet sur le site de la FFCT : <http://www.ffct.org/inscriptions>
- Les bulletins d'inscription sous forme papier sont disponibles dans l'encart "Où irons-nous" édité par la FFCT, ainsi que dans les dépliants mis à disposition par les organisateurs. Les photocopies conformes aux bulletins sont acceptées. La possibilité d'inscription par mail est laissée au libre choix des organisateurs qui sont tenus d'en décrire les modalités sur leur site Internet.
- Le bulletin devra être rempli de façon complète et lisible, accompagné de la totalité de la somme à régler, et de la photocopie de la licence FFCT de l'année en cours (si concerné). Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse pour accusé de réception.
- Majoration : les inscriptions reçues à partir du lundi précédant la manifestation seront majorées.
- Défection : le droit d'inscription n'est pas remboursable.

Contrôle - Sécurité

- Une plaque de cadre donnant accès aux différents ravitaillements et une carte de route seront remises à chaque participant.
- La carte devra être visée au départ, à l'arrivée et aux points de contrôle du parcours. Le pointage devra se faire dans le strict respect de l'horaire prévu sur cette carte.
- La sécurité est assurée par les organisateurs avec signalisation des passages délicats, dispositions de communication avec les contrôles.
- Le port du casque n'est pas obligatoire, mais reste vivement conseillé.
- Sur présentation à l'arrivée de la carte de route dûment contrôlée et si les délais pour l'option choisie ont été respectés, la randonnée sera homologuée et pourra être validée pour l'obtention du BCMF et du Brevet cyclotouriste des cimes françaises (BCCF).